

déjà; la réaction s'accroît de plus en plus chaque jour, et, quand sera venu le temps d'en appeler encore à cette opinion publique sur la ligne de conduite suivie par le gouvernement dans cette affaire, je connais assez ma province pour être parfaitement sûr que son verdict exprimera l'opinion que le gouvernement a fait son devoir sous des circonstances les plus pénibles, qu'il a fait son devoir envers le pays, et c'est ce que nous sommes tous de faire ici. J'ai été peiné, M. l'Orateur, de voir dans certains journaux publiés en Canada une accusation de déloyauté portée contre la province de Québec. Ceux qui ont lu l'histoire de notre pays, M. l'Orateur, ceux qui connaissent l'histoire de la province de Québec, savent très bien qu'en 1812, après que cette province, ou le Canada français, comme elle était appelée, eut chargé d'allégeance, et fut passée d'un drapeau à un autre, cette province, ou le Canada français, resta fidèle à la couronne et résista à toutes les offres alléchantes qui lui furent faites par la république américaine de s'unir à celle-ci dans sa lutte contre l'Angleterre, lutte dans laquelle on lui laissait entrevoir pour elle la possibilité d'une revanche. Je prétends, M. l'Orateur, — et je crois exprimer l'opinion de tous ceux qui sont en position de parler au nom de leurs compatriotes — que dans toute cette vaste Confédération du Canada, parmi toutes les races qui l'habitent, parmi toutes les nationalités qui composent notre population et constituent le peuple canadien, il n'y a pas une nationalité, il n'y a pas un peuple plus loyal et plus fidèle à la couronne d'Angleterre que le peuple de la province de Québec. Nous ne voulons, M. l'Orateur, rien de plus que ce qui nous est dû. Il nous importe peu d'être traités dans les colonnes de certains journaux. Nous ne voulons rien de plus que nos droits; nous ne voulons aucun privilège qui ne soit accordé aux autres; mais nous voulons être traités sur un pied d'égalité avec tous les autres.

Dans tous les cas, je puis dire que dans les rangs du parti conservateur, au moins, il n'y a pas d'hommes déloyaux. Que ce soit sur les rives du Saint-Laurent, ou que ce soit sur les bords de la Saskatchewan, quand nous pronons les armes, c'est dans le but de maintenir l'autorité de la loi et de défendre le gouvernement du pays, et non pour fomenter la rébellion et donner de l'aide aux rebelles. Je dois dire, M. l'Orateur, que j'ai été surpris de lire une déclaration faite par l'honorable député de Québec-Est (M. Laurier), si cette déclaration a été bien rapportée. J'ai lu dans les journaux publiés à Montréal la déclaration suivante :

Si j'avais été sur les bords de la Saskatchewan, quand la rébellion a éclaté, j'aurais pris les armes contre le gouvernement.

Or, M. l'Orateur, j'ai lu, quelque temps après avoir vu cette déclaration, lire le serment d'office que cet honorable député a prêté, le 8 octobre 1877, quand il devint membre du Conseil privé du Canada, et ce serment se lit comme suit :

Je, Wilfrid Laurier, jure solennellement et sincèrement, fidèle et vaillant allégeance à Sa Majesté la Reine Victoria, souveraine légitime du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, d'Irlande, et de la Puissance du Canada, dépendant du dit Royaume-Uni; que je la défendrai jusqu'au bout de mes forces contre tout complot contre sa personne, sa couronne et sa dignité, et que je ferai tout en mon pouvoir pour faire connaître à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, toute trahison, ou conspiration et toute tentative que je pourrai être faite contre elle, et je jure sans arrière-pensées et sans restriction mentir.

Je crois que l'honorable député qui représente Mégantic (M. Langlois), a déclaré que cette rébellion n'avait pas été fomentée contre la couronne, mais contre le gouvernement du Canada. Cet honorable monsieur est un avocat, et je n'ai aucun doute qu'il connaît parfaitement bien ce que déclare l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, article 9. Cet article se lit comme suit :

« A la Reine continueront d'être et sont par elle présent attribués le gouvernement et le pouvoir exécutif du Canada. »

Qu'il considère comme il le voudra, l'honorable député de Québec-Est verra que sa déclaration — que je suppose exactement rapportée, chose que j'ignore cependant, vu que je n'étais pas présent à la grande assemblée devant laquelle elle a été faite — est extraordinaire. Je suis très heureux de

dire que dans les rangs du parti conservateur, nous ne posons personne qui ferait une telle déclaration. J'ai dit que nous avons fait tout simplement notre devoir envers le Canada et envers la province de Québec. Nous réclamons pour notre peuple, pour les descendants des hommes qui ouvrirent au christianisme et à la civilisation le vaste continent de l'Amérique, nous réclamons pour eux qu'ils soient mis sur un pied d'égalité avec les autres nationalités qui habitent le pays. Sur ce point nous ne ferons jamais de concessions. Pour ce qui me regarde, je n'en ferais aucune sur toute question d'égalité de droits avec les autres provinces du Canada.

Dans tous les cas c'est notre intérêt d'avoir dans ce pays une loi criminelle, qui s'applique également aux Français et aux Anglais, aux Écossais et aux Irlandais. Il ne doit pas y avoir pour quelqu'un des lois qui diffèrent d'avec celles applicables aux autres; il ne doit pas y avoir une loi criminelle qui s'applique à une nationalité sans être applicable à une autre nationalité. Nous désirons former un peuple canadien, uni, heureux et soumis à la loi, et c'est seulement à cette condition que nous pourrions, je crois, réaliser, ou que nous pourrions essayer de réaliser ce que nous croyons être notre destinée sur ce continent.

Pour ma part, je n'essayerai jamais de faire naître au sein de la population de la province de Québec, un sentiment de chauvinisme qui nous serait fatal. Ce sentiment, s'il venait prévaloir, ne produirait que l'isolement et la séparation de la province de Québec des autres provinces, et il ferait naître contre la province de Québec un sentiment hostile dans les autres parties de la Confédération. En lisant cette discussion sur l'affaire Riel, j'ai aussi observé que certaines personnes supposent que le peuple de la province de Québec ne sympathise pas avec les aspirations du peuple des autres provinces. Je puis assurer cette Chambre que ces personnes sont dans une complète erreur, si elles supposent, un instant, que la saine opinion publique dans notre province n'est pas d'accord avec la saine opinion publique dans les autres provinces. Elles se trompent aussi, si elles supposent un instant que le peuple de la province de Québec sympathise avec le mouvement Riel. L'autre soir l'honorable député de Québec-Est (M. Laurier) a nié, si je l'ai bien compris, que l'on n'ait essayé d'organiser un parti national français sur la question Riel. Permettez-moi de citer le discours que l'honorable député a prononcé devant l'Assemblée du champ de Mars; or, d'après ce discours et celui de M. Mercier et autres déclarations que j'ai posées, je désire savoir s'il est possible que l'honorable député de Québec-Est ignore le fait qu'une tentative ait été faite pour organiser un parti national français dans la province de Québec, pour que les démarcations de parti disparaissent et qu'un parti national français fut organisé. Voici un extrait du discours prononcé par l'honorable député de Québec-Est devant l'Assemblée du champ de Mars, tel que rapporté dans *La Patrie* du 26 novembre 1885 :

Désormais il n'y a plus ni libéraux ni conservateurs; mais le grand parti national composé des anciens libéraux et des anciens conservateurs. S'il était appelé à faire l'histoire des griefs des milieux, il pourrait dire qu'ils ont été victimes de toutes sortes d'exactions, et il croit qu'aucun de ses auditeurs n'aurait hésité, dans le même cas, à prendre le fusil pour faire le coup de feu contre des spéculateurs égoïstes.

M. Mercier, qui était aussi présent, à cette occasion, s'exprima, comme suit :

En face de ces crimes, en présence de ces défaillances, quel est notre devoir? Nous avons trois choses à faire pour punir les coupables : briser l'alliance que nos députés ont faite avec l'orangisme, et rechercher, dans une alliance plus naturelle et moins dangereuse, la protection de nos intérêts nationaux. Nous unir! ah! que je me sens à l'aise en prononçant ce mot. Voilà vingt ans que je demande l'union des forces vives de la nation.

Je crois, de plus, que peu après cette grande assemblée où plusieurs autres qui ont été tenues pour organiser le parti national, des ouvertures furent faites à mon honorable collègue et ami le secrétaire d'Etat. On lui offrit la direction du nouveau parti national, et on lui promit que les libéraux et les conservateurs, qui devaient composer le nouveau parti